



Informations municipales

Dimanche 26 mai 2019 : Election des représentants au Parlement européen

Un décret du 13 mars 2019 fixe la date de convocation des électeurs au dimanche 26 mai 2019 en vue de procéder à l'élection des représentants au Parlement européen. Il précise également que les listes électorales utilisées pour ce scrutin seront extraites du répertoire électoral unique, à jour des inscriptions intervenues jusqu'au 31 mars. A Gragnague, votre bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Pour voter, la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire.



Travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers

Conformément à l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Sort réservé aux lettres anonymes

Faute de pouvoir apporter une réponse à leurs auteurs, nous vous informons que les courriers réceptionnés en mairie sans que les expéditeurs ne soient clairement identifiés ne seront ni lus ni traités.

Quelques rappels relatifs à la détention des chiens susceptibles d'être dangereux (chiens de première catégorie et de deuxième catégorie)

L'accès des chiens de la première catégorie (chiens d'attaque) aux transports en commun, aux lieux publics à l'exception de la voie publique et aux locaux ouverts au public est interdit.

Leur stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs est également interdit.

Sur la voie publique, dans les parties communes des immeubles collectifs, les chiens de la première (chiens d'attaque) et de la deuxième catégorie (chiens de garde et de défense) doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure. Il en est de même pour les chiens de la deuxième catégorie dans les lieux publics, les locaux ouverts au public et les transports en commun.

Tout propriétaire de chiens de 1ère et de 2ème catégorie doit posséder un permis de détention délivré par le maire de la commune de résidence. La délivrance de ce permis est conditionnée à la présentation de justificatifs d'identification, de vaccination contre la rage, d'assurance responsabilité civile, de stérilisation (pour la 1ère catégorie), d'attestation d'aptitude et d'évaluation comportementale. Les références du permis de détention doivent être reportées dans le passeport pour animal de compagnie délivré par le vétérinaire.

Tout propriétaire de chiens de 1ère et de 2ème catégorie doit obligatoirement faire réaliser une évaluation comportementale du chien par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale.

Plus d'informations sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839>



Informations associatives

TrocTemps : Échanges de services et troc de matériel

www.troctemps.fr

06-76-32-66-97

Association loi 1901 basée à Gragnague

En mai, fais ce qu'il te plait. Pour toute nouvelle adhésion au mois de mai, tout est gratuit pendant 1 an. Bénéficiez de 3 heures de services gratuits (couture, cuisine, déménagement, repassage, dépannage informatique, cours d'anglais, d'espagnol, de piano, de saxophone, d'aide aux devoirs, garde d'enfants...) ou trois jours de prêt de matériel gratuits (nettoyeur haute pression, échafaudage, bétonnière, remorque, machine à pain, vélo...)

Dimanche 5 mai : Traditionnelle Poule au Pot avec l'Amicale du 3ème âge

Comme tous les ans, l'Amicale organise «la poule au pot» le dimanche 5 mai à 12 heures, au Foyer Rural. La participation est de 10€ pour les adhérents et 15€ pour les non-adhérents.

Le repas sera suivi d'un Loto pour les participants au repas à 2€ le carton, 10€ les 6 cartons ou la plaque. Si vous voulez vous joindre à nous, nous prenons les inscriptions jusqu'au 25 avril (aux heures des repas) au : 0561091693, au 06282772544 ainsi qu'au 0561091462.

Samedi 18 mai et dimanche 19 mai : Festival Gragna'Mômes

• Samedi 18 mai 2019 à partir de 19h : Nous voilà déjà à la 10^{ème} édition du festival ! Nous ne serions pas arrivés là sans vous tous, c'est pour cela que toute l'équipe de Gragna'Mômes vous invite gratuitement à une soirée concert le samedi 18 mai soir à partir de 19h. Venez découvrir le groupe de pop rock « Les Couturiers »... et oui ! Ils font des reprises de morceaux standards de notre époque. Vous aurez une buvette pour partager un verre entre amis et un food-trunk pour vous restaurer. En première partie, TicoTacam avec son bal parents-enfants suivi d'une démonstration endiablée de flamenco avec Isabel. Alors si vous voulez fêter le début des beaux jours et danser jusqu'au bout de la nuit, rendez-vous le 18 mai sur la place du village !



• Dimanche 19 mai 2019 : Festival Gragna'Mômes, de 10h à 18h à Gragnague

Au cours de cette journée, nous vous proposerons de nombreux spectacles animés par des professionnels. Cette année vous y trouverez le clown détonnant Globule Zigotto et Zoé une petite fille qui ne veut pas éteindre sa télé. Venez aussi découvrir un spectacle de magie avec Virginie, des marionnettes avec le conte du « Loup qui voulait changer de couleur » et Marjolaine qui sera là pour faire de vous des apprentis sorciers. La Compagnie Mauvais coton vous fera vibrer avec son culbuto géant et sa danse sur fil. Il y aura aussi la ferme nomade avec ses animaux que l'on peut caresser et des balades en calèche ou en poney.

Et enfin le final avec un bal géant pour les grands et les petits... Mais aussi vos enfants pourront participer à de nombreux ateliers (Maquillage, Modelage, Sculpture sur ballons, Scrapbooking, Jolies Bouteilles, Peinture sur tee-shirt, Petites bouteilles, Confection de souris range papier, Création de fusées bio, Art floral, Collage et Peinture sur le thème de la ferme) et animations distrayantes (structures gonflables, mur d'escalade, jeux en bois géants, initiation au tir à l'arc et à l'escrime et atelier de relaxation).

(Liste des spectacles et animations non exhaustive, sous réserve de légères modifications de dernière minute)

Mardi 21 mai : « Art dans la rue »

Les petits artistes de l'ALAE de Gragnague vous invitent à son exposition annuelle « art dans la rue » qui aura lieu au centre du village le 21 mai 2019. Un pot vous sera offert par la Mairie pour le vernissage à 18h00 à la salle du conseil. Venez nombreux !

Samedi 25 mai et dimanche 26 mai : Exposition « L'aiguille s'amuse »

L'Association du FOYER RURAL a le plaisir de vous convier à son Exposition « L'AIGUILLE S'AMUSE » samedi 25 mai de 15h à 18h et dimanche 26 mai de 10h à 18h. Broderie, patchwork, couture, tricot, crochet, dentelle et articles en tous genres à l'Espace Debat-Ponsan (1er étage) à GRAGNAGUE. Le but de cette manifestation consiste à vous faire découvrir les hobbies et les passions de vos voisines qui sont peut-être des artistes du savoir-faire. Et pourquoi pas ne pas profiter de votre visite pour effectuer quelques petites emplettes ! Pour cette nouvelle édition, venez apprécier leur travail et partager un moment de convivialité. Une tombola sera organisée et de nombreux lots vous attendent. ENTREE LIBRE.